

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 14 novembre 2022

**N° CP-2022-10-7-3**

**N° applicatif 4511**

### **7<sup>ème</sup> Commission**

Commission Réseaux et mobilités

### **Service instructeur**

Service mobilité et planification

### **Service consulté**

## **EURODISTRICT TRINATIONAL DE BÂLE PROJET "ENQUÊTE DE TRAFIC AUX FRONTIÈRES"**

Résumé : L'agglomération trinationale de Bâle, dynamique et attractive, induit un développement rapide des infrastructures de mobilité avec de nouvelles offres transfrontalières de transports publics.

Un modèle de données sur la mobilité transfrontalière est nécessaire pour évaluer les projets d'infrastructures, leurs impacts, leur potentiel ainsi que leur planification.

Les 21 partenaires qui composent l'Eurodistrict Trinationale de Bâle souhaitent, dans un premier temps, déterminer les besoins en matière de connaissance du trafic. Ce travail permettra de rédiger un cahier des charges pour l'élaboration d'une méthodologie puis la réalisation d'enquêtes transfrontalières.

L'ensemble du projet est estimé entre 150 000 € et 450 000 €, selon les besoins des partenaires.

La phase 1, objet du présent rapport, permet de préciser les besoins et affiner le coût global de l'enquête de trafic. Elle est estimée à 50 000€.

Il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace participe à hauteur de 10% en sa qualité de gestionnaire d'infrastructures fortement impactées par les évolutions du trafic transfrontalier, soit 5 000 €.

## 1°) Contexte

Le Groupe Technique (GT) Mobilité de l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB), regroupant 21 représentants des collectivités allemandes, suisses et françaises, travaille depuis quelques années sur un projet d'enquêtes de trafic transfrontalières.

Les membres du GT Mobilité constatent que l'étude C-14 coordonnée en 2011 par l'ETB a vieilli et qu'il existe un manque de données actuelles sur la mobilité transfrontalière.

Au cours de la dernière décennie, de nouveaux services de transport publics transfrontaliers ont vu le jour et des changements ont également eu lieu dans l'organisation routière du territoire (infrastructure, gestion des espaces de stationnement).

Il apparaît donc nécessaire et indispensable de disposer de données actualisées sur la mobilité transfrontalière. Ces données sont nécessaires pour :

- **Réaliser des évaluations** des projets d'infrastructures transfrontaliers, voire nationaux, tant au niveau de leur impact que de leur potentiel dans un schéma de mobilité d'ensemble. Cela s'applique particulièrement aux projets frontaliers, ou proches de la frontière, issus des « Agglomérationsprogrammes » qui ne disposent pas non plus de ces données.
- **Planifier des stratégies et des projets transfrontaliers et nationaux.** La planification de projets repose sur des modèles de données qui doivent s'appuyer sur des projections d'évolution en lien avec un état initial. Cet état « zéro » fait actuellement défaut, au vu des dernières évolutions apparues ces dernières années. L'exemple des analyses faites, avec les données fournies par l'étude C-14, pour les projets des lignes de tram 3 et 8, le projet 3Land ou encore le contournement Est Héisingue-Hégenheim conforte ce besoin de connaissance du trafic, des mobilités à l'échelle transfrontalière. En outre, le fait de disposer de données précises permet de mieux estimer l'impact de projets nationaux sur les pays voisins ainsi que d'avoir **une vision à long terme de l'entretien du réseau routier ou de mobilité.**
- **Servir** comme base pour **évaluer l'utilité de projet** soumis au Basler Pendlerrfonds, **pour obtenir un cofinancement.**
- **Alimenter le modèle de données suisse**, le Gesamtverkehrsmodell (GVM), qui est l'outil de base pour la planification et l'analyse des projets, y compris transfrontaliers, de « l'Agglomérationsprogramme ». Son calibrage dépend de la mise à disposition de données qui sont devenues obsolètes.

## 2°) Phasage et définition des phases du projet

Aussi, la réalisation d'une nouvelle étude de trafic sur le secteur frontalier de Bâle est proposée avec la planification suivante :

- Phase 1 : définition des besoins des différents partenaires en matière d'enquête transfrontalière sur le trafic afin d'élaborer un cahier des charges pour la création d'une méthodologie d'enquêtes transfrontalières;
- Phase 2 : procédures d'appel d'offres pour l'élaboration d'enquêtes transfrontalières suivant le cahier des charges de la phase 1;
- Phase 3 : réalisation des enquêtes de trafic transfrontalières.

L'ensemble des phases sera réalisé par des prestataires extérieurs, ceux-ci pouvant varier d'une phase à l'autre selon les appels d'offres.

### 3°) Financement du projet

L'ensemble du projet a été évalué entre 150 000 € et 450 000 €, en fonction du niveau de détail et périmètre qu'il sera choisi.

Le Comité directeur de l'ETB a validé en février 2022 un montant de 50 000 € pour la phase 1 de définition du besoin, avec la clé de répartition suivante :

- 50% pour les partenaires suisses ;
- 25% pour les partenaires allemands ;
- 25% pour les partenaires français, répartis entre Saint-Louis Agglomération (15%) et la **Collectivité européenne d'Alsace (10%)**.

L'estimation détaillée des phases 2 et 3, dépendant des résultats de la phase 1, sera réalisée à l'issue de celle-ci.

La convention en annexe définit les responsabilités des signataires dans la mise en œuvre et le financement de la phase 1 du projet.

La phase 1 pourra démarrer en 2023 suivant la validation de participation des partenaires.

La participation de la Collectivité est fixée à **5 000 € pour la phase 1**.

Ce montant sera prélevé sur l'imputation budgétaire **P0810001T02, chapitre 20 – nature 2031 – fonction 843** du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Sur l'ensemble du projet la Collectivité participerait entre 15 000 € et 45 000 € si la clef de répartition reste identique.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le partenariat avec l'Eurodistrict Trinational de Bâle pour mener le projet d'Enquête de trafic aux frontières ;
- d'approuver la participation de la Collectivité européenne d'Alsace pour un montant de 5 000 euros ;
- d'approuver la convention concernant la phase 1, jointe en annexe au présent rapport ;
- de préciser que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire P0810001T02, chapitre 20 – nature 2031 – fonction 843 ;
- de m'autoriser à signer la convention relative au projet Enquête de trafic aux frontières Phase 1.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY